

Abidjan, le 22 septembre 2020

**N/Réf : C.C.E.C.I – Pdt/MA/OA/0051-2020**

**Objet : Convocation Assemblée Générale du 19/10/2020**

Cher Adhérent,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la tenue de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Européenne le lundi 19 octobre 2020, à 17h00 à MDE Business School à l'Ivoire Golf Club sis à la Riviera golf 4.

Au regard de la situation sanitaire, (1) cette Assemblée Générale se tiendra à huit clos. Elle sera animée par le Comité Exécutif sortant et diffusée en direct via une plateforme de visioconférence. Le lien de cette visioconférence vous sera transmis avant la tenue de cette Assemblée. (2) Le vote des résolutions et l'élection du Président se feront par voie électronique avant la tenue de l'assemblée. (3) Les résultats seront proclamés en Assemblée Générale. *\*Le vote sera ouvert du 7 octobre à 18h00 au 16 octobre à 12h00, notre équipe vous accompagnera dans ce processus.*

L'ordre du jour est le suivant :

**I Partie Extraordinaire**

- 1.1 Modification des Statuts ;
- 1.2 Affiliation d'Eurocham à la CGECI.

**II Partie Ordinaire**

- 2.1 Présentation du Bilan d'activités de l'exercice 2019 ;
- 2.2 Présentation du Rapport Financier de l'exercice 2019, clos le 31/12/2019 ;
- 2.3 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes ;
- 2.4 Examen du plan d'action prévisionnel 2020 ;
- 2.5 Examen du budget prévisionnel 2020 ;
- 2.6 Constitution d'une entreprise filiale de la Chambre de Commerce Européenne ;
- 2.7 Proclamations des résultats au vote des résolutions par voie électronique ;
- 2.8 Divers.

S'agissant de l'élection du Président et des membres du Comité Exécutif, il est rappelé que par application des Statuts et dans un souci de cohérence et d'efficacité dans la conduite de l'action de la Chambre, le Président est directement élu par l'Assemblée générale avec tout ou partie des membres du COMEX qu'il propose pour réaliser son programme.

Monsieur Marc ALBEROLA actuel Président fait acte de candidature.

Tout membre de la Chambre qui souhaiterait également faire acte de candidature aux fonctions de Président doit en notifier la direction de la Chambre (Monsieur Julien DELCOURT). Toute candidature devra être déposée avant le 7 octobre (14 heures) et comprendre (i) la liste des membres pressentis de son Comité Exécutif, (ii) un projet de plan d'action prévisionnel 2020 et (iii) le budget prévisionnel en découlant.

- (1) Sont autorisés à participer au vote, tous les membres à jour, à la date de cette Assemblée, de leurs cotisations.
- (2) L'élection du Président et le vote des résolutions se feront par voie électronique.
- (3) La liste des candidats et les résolutions vous seront transmises le mercredi 7 octobre.
- (4) Le vote sera ouvert du 7 au 16 octobre, les modalités de ce vote vous seront détaillées par notre équipe.

Je souhaite vivement que cette Assemblée Générale puisse rencontrer l'intérêt de l'ensemble des adhérents et que vous puissiez être nombreux à participer à sa diffusion afin de nous faire part de vos attentes dont il sera tenu compte dans l'exécution du plan d'action proposé.

Je vous renouvelle, Cher Adhérent, l'expression de ma considération distinguée.

Marc ALBEROLA  
Président

